



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 3 février 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Samuel de Vargas et consorts « Une part des recettes des vignobles lausannois alimente-t-elle les réseaux anthroposophiques ? »
 - vu la réponse municipale ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
prend acte
- de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois février deux mille vingt-six.

Le président



La secrétaire adjointe